
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Chemin de ceinture du Mont-Royal – tronçons 4a et b

A12-SC-06

Localisation :	Tronçon du chemin de ceinture compris entre la rue Decelles et l'intersection avec le chemin de la Rampe de l'Université de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Site du patrimoine du Mont-Royal Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal Chemin de la Côte-des-Neiges : tracé fondateur d'intérêt patrimonial Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, l'Université de Montréal, parc du Mont-Royal, secteur de la montagne : secteurs de valeur patrimoniale exceptionnelle
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré, 2005) (anciennement sous l'appellation d'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal) Maison Simon-Lacombe (immeuble patrimonial classé, 1957)
Reconnaissance fédérale :	Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal : lieux historiques nationaux du Canada

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de la Direction des grands parcs et du verdissement, le chemin de ceinture du Mont-Royal étant situé dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, dans le site du patrimoine du Mont-Royal et dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaliser la seconde étape de la troisième phase de l'aménagement du chemin de ceinture du Mont-Royal, un chemin polyvalent d'une dizaine de kilomètres accessible aux piétons et aux cyclistes. Portant sur les tronçons 4 et 5, cette troisième phase a été divisée en deux étapes distinctes en raison notamment de la grande différence dans la nature des travaux à réaliser sur chacun d'entre eux. Le présent avis porte sur la seconde étape, soit le réaménagement du chemin de Polytechnique de l'Université de Montréal et l'aménagement d'un sentier piéton longeant le chemin de Polytechnique jusqu'à sa jonction avec le chemin de la Rampe de l'Université de Montréal (tronçons 4a et 4b) où un seuil d'accès au cimetière Notre-Dame-des-Neiges est prévu.

*Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

L'ensemble du projet de chemin de ceinture a été soumis à une consultation publique auprès de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en juin 2008. Le rapport de consultation publique a été déposé le 22 août 2008.

Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) doit émettre une autorisation sur le projet de ceinture dans son ensemble et sur les différents projets spécifiques à chacun des tronçons.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet de chemin de ceinture et son tracé sont incorporés dans le *Plan de mise en valeur du mont Royal*¹ de 1992, ainsi que dans le *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*² de 2008. La réalisation du chemin de ceinture a débuté en 2007 et s'échelonne jusqu'en 2014. Le CPM a fait un avis globalement favorable à ce projet en 2008 (avis A08-SC-04). Le premier tronçon, complété en 2007 parallèlement aux travaux de réaménagement du carrefour Parc/Pins, emprunte une partie du chemin Olmsted et prolonge ce dernier vers ce carrefour. Le tronçon 2 est situé en bonne partie dans des emprises existantes, à l'exception d'une section devant traverser le boisé séparant la rue Hill Park Circle du chemin Remembrance. Le tronçon 3 longe le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à proximité du chemin de la Côte-des-Neiges, et se termine à l'intersection des avenues Decelles et Troie. Le CPM a émis en avril 2009 un avis sur les aménagements proposés sur les tronçons 2 et 3 ainsi qu'à l'entrée du bois Saint-Jean-Baptiste, dans le tronçon 5 (avis A09-SC-03). Les tronçons 4 et 5 relieront l'intersection des rues Decelles et Queen-Mary au boulevard du Mont-Royal en traversant la propriété de l'Université de Montréal (en longeant le chemin de Polytechnique) et le parc du Troisième sommet. Ce parc a été créé en 2010 suite à la cession à la Ville de Montréal, par bail de location à des fins de parc, de terrains appartenant à l'Université de Montréal et à la Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal. Les tronçons 4 et 5 doivent être aménagés durant la période comprise entre l'automne 2011 et l'été 2013, à la suite de quoi le parc du Troisième sommet sera officiellement ouvert au public. Le dernier tronçon du chemin de ceinture (le tronçon 6) doit quant à lui être complété en 2014.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Ville de Montréal. Direction des grands parcs et du verdissement. *Le chemin de ceinture du Mont-Royal. Phase 3 : tronçons 4 et 5. Intervention 2011-2013. Présentation au Conseil du patrimoine de Montréal, 18 avril 2011.* PowerPoint, 162 p.

Groupe conseil bc2fp Inc./Planex consultants Inc. *Ville de Montréal. Chemin de ceinture du Mont-Royal, aménagement des tronçons 4a et 4b. Index et plan de localisation.* 1 p.

¹ Ville de Montréal (1992). *Plan de mise en valeur du mont Royal*. Montréal.

² Ville de Montréal (2008). *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal 2008 - Projet*. Montréal.

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine s'est penché à différentes reprises sur les tronçons 4 et 5 du chemin de ceinture. Une première présentation par la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) de la Ville a eu lieu le 18 avril 2011. Cette présentation avait pour but d'obtenir les commentaires du CPM quant aux orientations générales retenues pour les deux tronçons et aux principales interventions proposées. Les commentaires du CPM ont été communiqués à la Direction dans une note interne datée du 26 avril 2011, dans l'attente des plans d'exécution des interventions à réaliser sur les tronçons 4c et 5. Ceux-ci ont été transmis au CPM par la Direction en août 2011. L'avis émis par le CPM (A11-SC-03) en date du 2 septembre 2011 faisait suite à l'examen de ces documents. En décembre 2012, la DGPV a transmis au CPM des précisions (plan de localisation et communications verbales) sur les tronçons 4a et b. Le présent avis fait suite à l'obtention de ces informations.

Dans son précédent avis, le CPM résumait ainsi les caractéristiques générales des tronçons 4 et 5 du chemin de ceinture. « Le parcours de trois kilomètres (...) est le seul à accéder à un des trois sommets de la montagne, le Troisième sommet ou Sommet d'Outremont (présentement qualifié de « joyau caché »). Ce parcours est également le seul à être situé exclusivement en territoire institutionnel (...). Il a pour particularité de comporter seulement 2 points de contact avec le domaine public, le premier situé à l'intersection des rues Decelles et Queen-Mary, en lien avec le chemin Polytechnique et à partir duquel est aménagé un 'corridor' menant au parc du Troisième sommet, et le second sur le boulevard du Mont-Royal (...). Ce parcours a été divisé en deux grands secteurs, le secteur du chemin de Polytechnique et le secteur du parc du Troisième Sommet. Ce dernier comporte par ailleurs deux parties, la première située sur la propriété de l'Université de Montréal (et traversant l'ancien dépôt à neige) et la seconde dans le boisé Saint-Jean-Baptiste et appartenant au Cimetière Notre-Dame-des-Neiges³ ».

Le CPM soulignait également « l'apport positif qu'aura le chemin de ceinture sur le chemin de Polytechnique : actuellement voie de service, ce dernier deviendra une véritable entrée au campus de l'Université de Montréal. La DGPV parcs et du verdissement a entrepris des démarches, avec la Fabrique Notre-Dame, pour intégrer le chemin de ceinture et l'interface avec le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, démarches qu'appuie le CPM⁴ ».

Modifications au tracé

Les informations obtenues récemment par le CPM lui ont permis de suivre l'évolution des aménagements proposés aux tronçons 4a et b. Dans ses grandes lignes, le tracé est similaire à celui proposé en 2011 mais il présente néanmoins quelques modifications notables. Le terre-plein central existant à l'entrée du chemin de Polytechnique sera retiré pour diminuer la largeur du chemin et augmenter la superficie allouée au cheminement piéton et à ses abords, au sud du chemin. Quant à la maison Simon-Lacombe⁵ (parfois appelée maison Jarry-dit-Henrichon), un immeuble patrimonial classé situé sur la propriété du cimetière, il est proposé de retirer la clôture de fer forgé délimitant actuellement son parterre avant jusqu'à la porte d'entrée du cimetière. La propriété du cimetière serait plutôt fermée

³ Avis A11-SC-03, p. 3.

⁴ Idem, p. 4.

⁵ La maison de la Côte-des-Neiges daterait approximativement de 1840. Elle est à l'origine implantée en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges. En 1956, le projet d'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges prévoit l'expropriation de la maison et sa démolition. Bénéficiant de l'intervention de la Commission des monuments historiques, la maison est démantelée et déménagée sur un terrain appartenant au cimetière catholique Notre-Dame-des-Neiges, à son emplacement actuel à l'angle de l'avenue Decelles et du chemin Queen-Mary. L'extérieur est reconstruit en 1957 mais la structure et les intérieurs du bâtiment n'ont pas été conservés. Source : Ville de Montréal. Grand répertoire du patrimoine bâti.

par une clôture qui aboutirait aux deux côtés de la maison. L'accès au stationnement attenant à la maison serait pour sa part déplacé derrière cette clôture et ce faisant, derrière la porte d'entrée du cimetière.

Par ailleurs, le mausolée Esther-Blondin étant situé très près de la limite de propriété du cimetière, une entente entre les deux institutions permet, dans ce secteur, de bifurquer la clôture longeant la propriété et de la raccorder directement à ce bâtiment. L'espace gagné (environ 3 mètres) permet d'aplanir la topographie, la pente étant très forte dans ce secteur, et de réaliser des aménagements paysagers à proximité du mausolée. La courbe située à l'intersection du chemin de Polytechnique et du chemin de la Tour est remplacée par un carrefour giratoire dans l'attente de la reconfiguration du réseau viaire que l'Université de Montréal souhaite réaliser dans le cadre d'un ambitieux projet de réaménagement des espaces et cheminements extérieurs, prévu dans le cadre de son 75^e anniversaire en 2017. Un accès au cimetière Notre-Dame-des-Neiges est prévu en créant une porte d'entrée au cimetière vis-à-vis l'intersection du chemin de Polytechnique et du chemin de la Rampe, ce qui permettra de rejoindre le chemin de traverse, un projet qui sera réalisé ultérieurement.

Enfin, la concertation se poursuit entre l'Université de Montréal et la DGPV. D'une part, le projet carbone-neutre⁶ sera réalisé par les étudiants de la Faculté de médecine en 2013, dès que les travaux d'aménagement du parcours seront terminés. D'autre part, la Ville et l'Université s'entendent sur la nécessaire cohérence entre les aménagements réalisés par l'une et l'autre sur la montagne. Notamment, le mobilier urbain implanté sur le chemin de Polytechnique sera harmonisé avec celui qui sera utilisé lors des travaux majeurs envisagés par l'Université.

Le CPM appuie la plupart des modifications apportées au tracé depuis la version qui lui a été présentée en avril 2011. Celles-ci, tout en conservant l'esprit général du chemin de ceinture appuyé par le CPM, permettent d'améliorer la qualité du chemin de Polytechnique (son entrée et le cheminement jusqu'au chemin de la Rampe) tout en ménageant un sentier piéton agréable vers le parc du 3^e Sommet. Le CPM en profite pour souligner la pertinence de faciliter l'accès aux chemins traversant le cimetière pour les utilisateurs du campus. Il salue également la concertation entre la Ville et la Fabrique de Notre-Dame qui est manifeste dans la réalisation du chemin de ceinture.

Le CPM se questionne toutefois sur deux aspects spécifiques, le premier étant la modification proposée à la clôture avant de la maison Simon-Lacombe et le second la localisation du sentier piéton à l'intersection des chemins de Polytechnique et de la Tour. Le CPM s'interroge sur la pertinence de retirer la clôture basse qui délimite le parterre avant de la maison Simon-Lacombe. Cette clôture contribue à la lecture de la maison patrimoniale en tant que composante du vaste ensemble paysager du cimetière, formé de pavillons disséminés dans la plaine et la montagne et entourés de pelouses arborées et de bois. Même si cette maison a été déménagée, son emplacement actuel, isolé au cœur d'un dégagement arboré bien délimité par sa clôture, contribue à l'image traditionnelle d'une maison rurale que l'on avait recherchée à recréer dans les années cinquante et qui fait partie de sa valeur patrimoniale. Le CPM estime que, bien que l'usage de cette maison lui confère éventuellement une vocation semi-publique, ces éléments caractéristiques doivent demeurer en place. Une simple brèche dans la clôture pourrait assurer l'accès des piétons à la maison. Pour ce qui est du stationnement adjacent à la maison, il pourrait quant à lui demeurer accessible depuis l'intérieur du cimetière, par-delà la porte d'entrée.

Par ailleurs, le CPM s'interroge sur l'intérêt, à l'intersection des chemins de Polytechnique et de la Tour, de localiser le sentier piéton à la proximité immédiate de la voie routière. Comme seuls les piétons vont emprunter ce sentier (les

⁶ Ce projet a été élaboré par les étudiants de médecine et avec la collaboration de ceux d'aménagement, et devait être localisé le long du chemin de Polytechnique. Comme les interventions sur ce chemin auraient mis le jardin en péril dès son implantation, l'Université et la Direction des grands parcs et du verdissement se sont concertées pour retenir un nouvel emplacement. La DGPV se charge de localiser et d'aménager les lits de plantation préalablement à la plantation proprement dite qui sera réalisée par les étudiants.

cyclistes étant détournés ailleurs en raison des fortes pentes caractérisant les tronçons 4 et 5), le parcours n'aurait-il pas avantage à s'éloigner de la route chaque fois que des opportunités se présentent pour diversifier la promenade? À cette intersection, le sentier pourrait quitter le chemin et traverser le petit bois, que la DGPV souhaite par ailleurs densifier, et profiter ainsi d'un îlot de fraîcheur ajoutant du dynamisme au parcours.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le CPM émet un avis favorable au projet d'aménagement des tronçons 4a et b du chemin de ceinture du Mont-Royal, assorti des recommandations suivantes :

- conserver la clôture avant de la maison Simon-Lacombe à son emplacement actuel;
- modifier le parcours à l'intersection des chemins de Polytechnique et de la Tour pour qu'il traverse le petit bois adjacent.

Le président,

Original signé

Jacques Lachapelle

Le 19 décembre 2012.